

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de développement de l'enfant de Tracadie Inc.		Date d'inspection Le 24 avril 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de permis 1011018	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 27	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. Tous les documents requis sont regroupés sur le babillard destiné aux parents, situé à l'entrée de l'établissement (en bas de l'escalier), conformément aux exigences réglementaires. Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement ou une demande d'exemption a été faite conformément à la réglementation. Les occasions d'activités physiques sont offertes à l'intérieur et à l'extérieur. À mon arrive les enfants sont en jeux libre calme, pendant que la garderie est en sieste.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 avril 2026

Date

original signé par  
Madona Paulin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"